



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 166 – NOVEMBRE 2020

Recueil publié le 30 novembre 2020

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 166 – NOVEMBRE 2020
Recueil publié le 30 novembre 2020

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

**UNITE DEPARTEMENTALE DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI (UD DIRECCTE)**

ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/75 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire

ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/76 portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi**

ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/75

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Benoît BROCARD, préfet de la Vendée ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2017 confiant à M. Jean-François DUTERTRE le poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du département de la Vendée n°20-DRCTAJ/2-817 du 27 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
- VU** l'article 3 de l'arrêté n°20-DRCTAJ/2-817 du 27 novembre 2020 autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;

ARRETE

ARTICLE 1er

Subdélégation de signature est accordée aux agents de la DIRECCTE des Pays de la Loire dont les noms suivent, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents énumérés à l'article 1 du présent arrêté relevant des domaines spécifiés ci-dessous :

DOMAINE	NOM	GRADE
Missions mentionnées à l'article 1	M. Laurent SENN M. Clément JAKYMIW	Directeur du pôle 3 ^E Directeur du pôle 3 ^E adjoint

Missions mentionnées à l'article 1	Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN Mme Sophie QUERRY M. Pascal GUILLAUD	Directrice du Pôle C Directrice adjointe du Pôle C Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Missions mentionnées à l'article 1	M. Clément JAKYMIW	Directeur du pôle 3 ^E adjoint
Missions mentionnées à l'article 1	M. Clément JAKYMIW	Directeur du pôle 3 ^E adjoint
Missions mentionnées à l'article 1	M. Clément JAKYMIW	Directeur du pôle 3 ^e adjoint
Missions mentionnées à l'article 1	M. Clément JAKYMIW	Directeur du pôle 3 ^E adjoint

ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en ce qui concerne le département de la Vendée, toutes correspondances administratives ayant trait aux activités du service et toutes décisions et documents entrant dans le cadre de l'application des dispositions législatives et réglementaires suivantes :

2.1.- Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Cf. point X de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2020 susvisé de la préfecture de la Vendée portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE.

2.2.- Développement des entreprises dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité pour l'industrie, les services ainsi que celles définies par le ministre chargé de l'économie dans les domaines de l'intelligence économique et, pour ce qui concerne la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de la sécurité économique.

2.3.- Développement des entreprises à l'international.

2.4.- Développement des entreprises artisanales et commerciales, des professions libérales.

2.5.- Développement de l'économie touristique.

ARTICLE 3

La présente subdélégation est accordée à l'effet de signer les documents mentionnés à l'article 2 précité, à l'exception :

- de la correspondances administrative :
 - o aux parlementaires,
 - o au président du conseil général et aux conseillers généraux,
 - o aux maires, pour les circulaires générales et les lettres dont l'objet revêt un caractère important,
- des décisions qui mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des communes.

ARTICLE 4

Le présent arrêté de subdélégation de signature abroge l'arrêté de subdélégation n° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/64 du 16 octobre 2020.

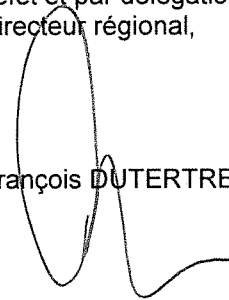
ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à Nantes, le 30 novembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional,

Jean-François DUTERTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the end.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi**

ARRETE N° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/76

**portant subdélégation de signature du Directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi des Pays de la Loire**

-
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services dans les régions et départements ;
 - VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
 - VU** le décret du Président de la République du 12 juillet 2017 portant nomination de M. Benoît BROCARD, préfet de la Vendée ;
 - VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2017 confiant à M. Jean-François DUTERTRE le poste de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
 - VU** l'arrêté préfectoral du département de la Vendée n°20-DRCTAJ/2-817 en date du 27 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;
 - VU** l'article 3 de l'arrêté n°20-DRCTAJ/2-817 du 27 novembre 2020 autorisant M. Jean-François DUTERTRE à subdéléguer sa signature en cas d'absence ou d'empêchement ;
 - VU** l'arrêté ministériel du 11 avril 2019 nommant M. Philippe CAILLON, responsable de l'unité départementale de la Vendée à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire à compter du 16 mai 2019.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe CAILLON, responsable de l'Unité départementale de la Vendée, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire par intérim, les actes et décisions contenus dans l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2020.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CAILLON, la présente délégation de signature en son article 1, sera exercée par :

- Dorothee BOUHIER, directrice adjointe
- Sébastien LERAY, directeur adjoint, responsable unité de contrôle
- Bertrand VIGIER, directeur adjoint ; responsable unité de contrôle.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des personnes visées à l'article 2 du présent arrêté, cette délégation de signature pourra être exercée par :

- Agnès ANDRÉ, inspectrice du travail
- Yann BASTARD, inspecteur du travail
- Sara BENEDETTO, attachée d'administration
- Véronique BODIN, inspectrice du travail
- Béatrice BOUCHER, inspectrice du travail
- Julie BOUDOUX, inspectrice du travail
- François BUZON, inspecteur du travail
- Olivier CARTERON, inspecteur du travail
- Brigitte COMBRET, attachée d'administration
- Andrée LECLANCHÉ, inspectrice du travail
- Stéphanie MANSOOR, inspectrice du travail
- Julie PARPALEIX, inspectrice du travail
- Francis PUECH, inspecteur du travail
- Martine RABILLÉ, inspectrice du travail
- Philippe RYBCZYNSKI, inspecteur du travail
- Pauline VIÈS, inspectrice du travail

ARTICLE 4 :

Pour l'exercice de cette délégation, la signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées, de la mention suivante :

« Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi par intérim
Pour le directeur et par délégation »

ARTICLE 5 :

L'arrêté de subdélégation n° 2020/DIRECCTE/SG/UD85/66 du 20 octobre 2020 et toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

ARTICLE 6 :

Le responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Vendée, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à Nantes, le 30 novembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional,

Jean-François DUTERTRE